

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 [LG] - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

M22- 0008236

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 10413

Société : Royal air MAROC

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : BOUAAGAF ZAICIA

Date de naissance : 18/10/1971

Adresse : 73 ABON ISHAQ EL MAROON, MAARIF

APT 21 ET 63 CASABLANCA

Tél. 06 97 37 19 06 Total des frais engagés : 330,00 . H Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. BOUTALEB Med. Kamal

Omnipraticien

Médecin du Travail - Expert Médical

Angle Bd. Br Anzarane et Rue Ibou Chahid

Face M'dina Bus Maârif - CABALANCA

Tél. 05 22 23 85 26/05 20 12 12 42

20 JUIL 2023

Cachet du médecin :

Date de consultation :

Nom et prénom du malade : Dr BOUAAGAF Rekia Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Virus + pollution + infection + esther

Affection longue durée ou chronique :

ALD ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

11 SEP. 2023

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

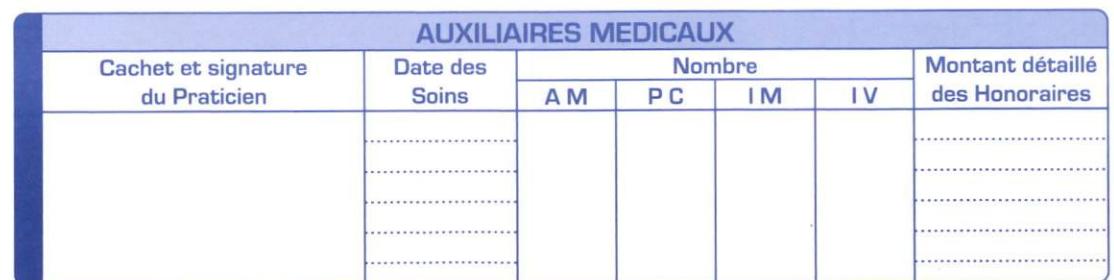
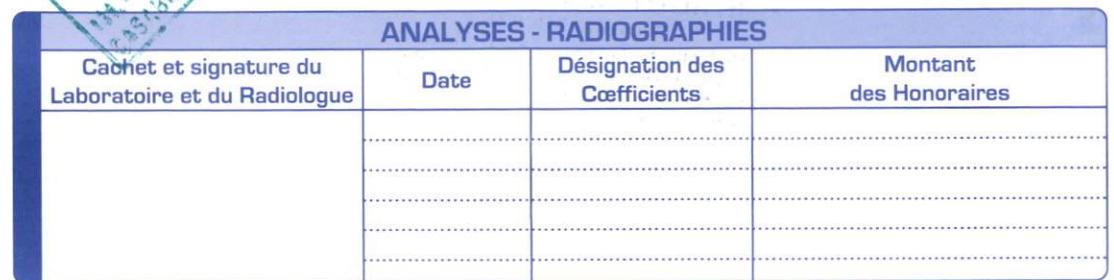
Fait à : CASABLANCA

Le : 11/10/2023

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
20 juil 2020	C		200,-	Dr. BOUTALEB Med. Kamal Oncopatologien Expert Médical du Travail - Expert Ichnou Chaâbi Casablanca et Rue Ibnou Chahid Casablanca 05 20 12 12 42

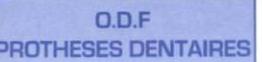


RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

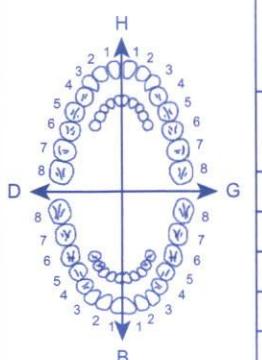
Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODR.



DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553



(Création, remont, adjonction)

ctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Med Kamal BOUTALEB

OMNIPRATICIEN

Expert auprès des Tribunaux

Diplômé en Médecine du travail

Agrée pour établir les certificats du permis de conduire

face dépôt des bus (Tac) - Maârif - Casablanca

Tél.: 05 22 23 85 26 / 05 26 12 12 42

CASABLANCA

الدكتور محمد كمال بوطالب

الطب العام

خبير لدى المحاكم

إختصاصي في طب الشغل

معتمد لإنجاز شواهد رخص السياقة

زاوية شارع يبرايزران و زنقة ابن شهيد

أمام حافلات النقل (طاك) - المعاريف - الطابق 2

05 22 23 85 26 / 05 26 12 12 42

الهاتف : الدار البيضاء

Casablanca, le :

29 JUIL 2023

9 - BOUAFIA ZAKIA

نحو
نون

11 Tamdhuuq 89
25, 11 S.V.

1960 bon ds vyp

25 aue fete
1 an 1960 x 3800.

13060



Dr. BOUTALEB Med. Kamal
Omnipraticien

Médecin du Travail - Expert Medical
Anglo Bd. Bir Anzerane et Rue Ibnou Chahid
Face Mdina Bus Maârif - CASABLANCA
Tél.: 05 22 23 85 26/05 26 12 12 42

EXP: 03/2026
LOT: 23C14
P.P.V: 49,60 DH

80

3 ampoules buvables

D-CURE® FORTE

Cholécalciférol 100 000 UI
Vitamine D3

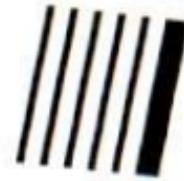
Importé par : **Ergo Maroc**
laboratoire pharmaceutique

Les laboratoires ERGO MAROC
108, Rue Pierre Parent, Casablanca, Maroc.
AMM N° : 24/16DMP/21/NNP



Composition :
Principaux actifs :

A conserver :



Médicament non soumis à prescription médicale
دواء يصرف بدون وصفة طبية

PPV : 40.50 DH



Tardyferon® 80 mg
30 comprimés pelliculés

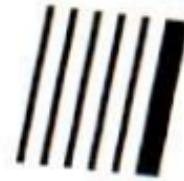
Distribué par COOPER PHARMA
41, Rue Mohamed Diouri - Casablanca
Pharmacien Responsable : Amina DAOUDI

319334

AMM N° 473/17/DMP/21/NRQ

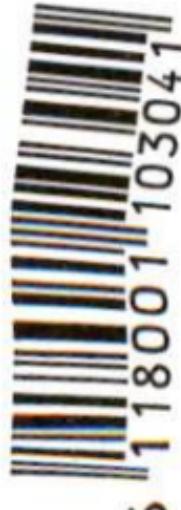
Fabricant / المصنع
PIERRE FABRE MEDICAMENT PRODUCTION
Rue du lycée - 45500 Gien - France

بيير فابر دواء للتصنيع
شارع المدرسة - 45500 جين - فرنسا



Médicament non soumis à prescription médicale
دواء يصرف بدون وصفة طبية

PPV : 40.50 DH



Tardyferon® 80 mg
30 comprimés pelliculés

Distribué par COOPER PHARMA
41, Rue Mohamed Diouri - Casablanca
Pharmacien Responsable : Amina DAOUDI

319334

AMM N° 473/17/DMP/21/NRQ

Fabricant / المصنع
PIERRE FABRE MEDICAMENT PRODUCTION
Rue du lycée - 45500 Gien - France

بيير فابر دواء للتصنيع
شارع المدرسة - 45500 جين - فرنسا